

# **EKINOPS**

Société anonyme

3, rue Blaise Pascal

22300 LANNION

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 - 14<sup>ème</sup> résolution

**Altonéo Audit**  
143, rue de Paris  
53000 Laval

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes  
d'Angers

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris - La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale  
des Commissaires aux comptes  
de Versailles et du Centre

## **EKINOPS**

Société anonyme

3, rue Blaise Pascal  
22300 LANNION

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2021 - 14<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société Ekinops,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires que votre Conseil d'administration déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, et les mandataires sociaux qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2 % du capital social constaté au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Angers et Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Altonéo Audit



Julien MALCOSTE

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC